

LES DÉMOCRATIES D'HIER : LE FONDEMENT D'UNE PRATIQUE

LA DÉMOCRATIE À ATHÈNES AU V^e SIÈCLE AVANT J.-C.

L'INVENTION DE LA DÉMOCRATIE PAR ATHÈNES

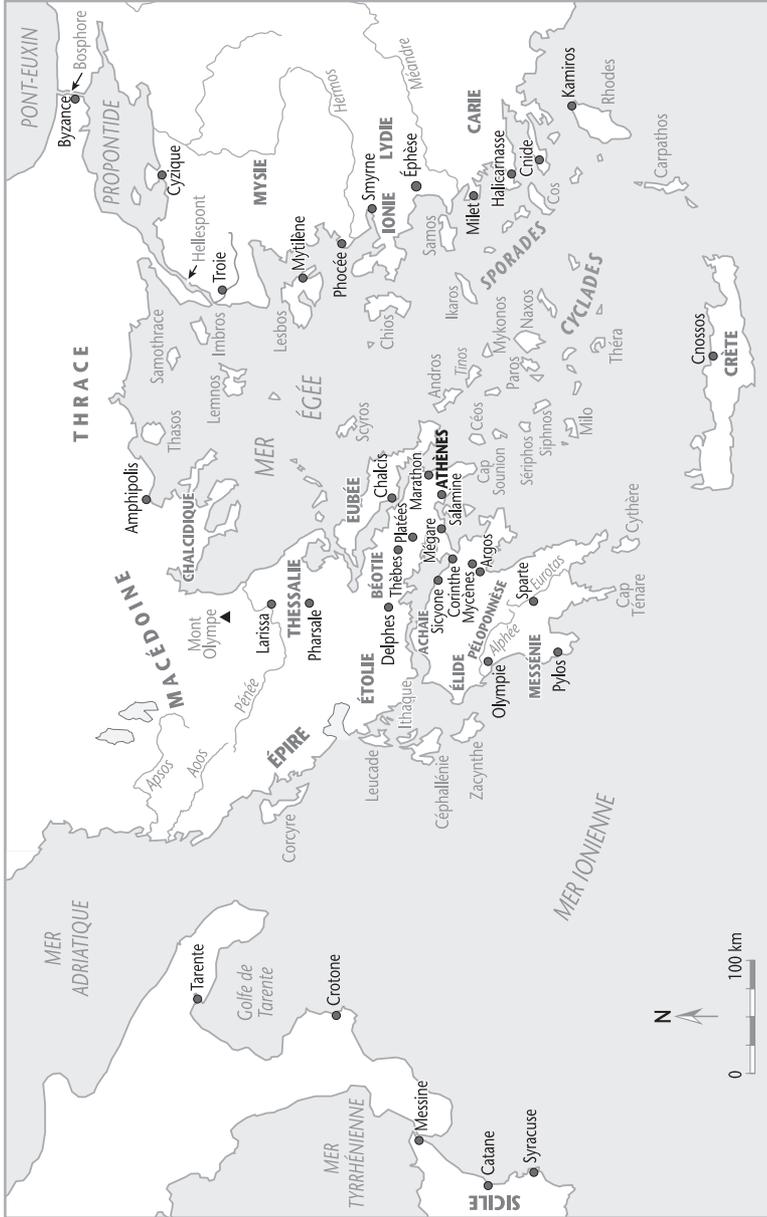
Le système démocratique a été inventé par Athènes dans le contexte politique, économique et social de la crise de la « cité archaïque ». Les conditions historiques de cette invention sont de ce fait paradoxales, dans la mesure où ce système politique qui se définit comme égalitaire et pacifique est né au sein d'une société dominée par des valeurs aristocratiques et déchirée par la guerre civile.

LE CONTEXTE DE LA « CITÉ ARCHAÏQUE »

Forme d'organisation sociale et politique antérieure à l'émergence de la démocratie, apparue en Grèce, entre la fin du IX^e siècle et le début du VIII^e siècle av. J.-C., elle se définit comme une entité politique autonome qui se gouverne elle-même.

La cité archaïque se caractérise par sa façon d'être dirigée : le pouvoir qui se trouve « au centre », est un lieu vide, il n'appartient plus à un seul (roi ou monarque), il n'est donc ni unique ni inamovible, mais, au contraire, ce qui le fait fonctionner circule entre les mains des grandes familles. Ainsi, dès le VII^e siècle av. J.-C., les inscriptions, qui relatent des décisions politiques, commencent par : « il a plu à la cité », ou « la cité a décidé ».

Les cités grecques au V^e siècle



Comprendre : l'état de la question

Entité politique, la cité est géographiquement et socialement composite : elle est constituée d'une ville et d'un territoire cultivé, parsemé de villages ; et elle rassemble une population variée : outre les propriétaires de la terre, les paysans qui cultivent les terres, des artisans et des commerçants toujours plus nombreux aux cours des siècles, et des esclaves. Tous contribuent à la prospérité de la cité.

Au départ, la cité est dominée par les « *aristoi* » (les meilleurs), groupes d'hommes libres vivant de la chasse, de la guerre et des produits de leur domaine (*oikos*) cultivé par les esclaves ou par des paysans dépendants (souvent réduits en esclavage du fait de leurs dettes vis-à-vis du propriétaire). Égaux entre eux, les « *aristoi* » participent aux décisions politiques de la cité en votant au sein d'une assemblée : ils sont alors déjà qualifiés de citoyens.

Dès le VIII^e siècle avant J.-C., la « cité archaïque » essaime sur les rivages de la Méditerranée orientale ou en Italie du Sud et en Sicile : pour palier la pénurie de terres et pour être proche des ressources en minerai de fer, les cités continentales fondent des « colonies », c'est-à-dire que les plus aventureux partent en emportant, avec eux sur leur embarcation, un peu du feu de la cité pour installer une nouvelle cité, fille de la métropole, à l'endroit qui semble le plus propice. Cette nouvelle cité, liée à la mère patrie, est également centrée sur une agora (place publique, lieu des échanges de marchandises comme de la parole), dispose d'un port, d'un territoire agricole et est dotée de sanctuaires tant sur l'acropole (le lieu sacré par excellence de toute cité) qu'aux frontières du territoire (qui n'était pas toujours « désert » et qu'il fallait donc défendre contre les peuplades locales).

L'expansion du modèle de la « cité archaïque » assure la diffusion de l'hellénisme qui se caractérise par les valeurs d'honneur et de gloire — le sentiment de honte en étant le corollaire : ainsi bien des cités deviennent des « laboratoires

d'expériences politiques» prenant en compte les exigences du « *démos* », c'est-à-dire de tous ceux qui n'appartiennent pas aux grandes familles et servent de nouveaux « modèles » dont vont s'inspirer les législateurs de la Grèce propre.

Comme les autres cités archaïques, Athènes (VII^e et VI^e siècles avant J.-C.) est dirigée par les grandes familles qui se réclament d'ancêtres très anciens et qui se nomment elles-mêmes les « Eupatrides » (les biens nés). Aristocratie de guerriers propriétaires du sol, les Eupatrides se partagent les charges de la cité comme ils se partagent le butin provenant de la chasse ou des conquêtes. Les fonctions politiques, y compris les plus importantes et les plus honorifiques, celle des archontes, sont tirés au sort entre les grandes familles, de manière périodique pour assurer la circulation du pouvoir. Les archontes, Eupatrides sortis de charge, siègent à l'Aréopage, conseil qui joue un rôle important en matière judiciaire.

Comme toutes les autres cités, la « Cité des Athéniens » est composite : s'étendant sur la péninsule assez pauvre de l'Attique, elle comprend une plaine arrosée par le Céphise et son affluent l'Ilissos ; cette plaine est entourée de montagnes calcaires (mont Parnès, Pentélique, Hymette) ; la plaine de Marathon se situe au nord-est. Son port, le Pirée se trouve à 7 km de la ville.

Mais, à Athènes, comme dans les autres cités, la circulation du pouvoir ne s'effectue pas sans rivalités entre les grandes familles : ces tensions engendrent la guerre civile, préjudiciable à la puissance et à la prospérité de la cité et propice aux convoitises des autres cités. Aussi, pour asseoir leur puissance intérieure et pour vaincre l'ennemi extérieur, les grandes familles cherchent à avoir l'appui des paysans et des artisans (elles cherchent à faire entrer le « *démos* » dans leur camp) : ces derniers deviennent alors les arbitres de la situation en un temps où les progrès de la fabrication des armes se conjuguent avec une nouvelle façon de combattre qu'est la phalange hoplitique.

La phalange hoplitique correspond à un combat collectif assuré par des égaux (la place de chacun des combattants de la phalange est interchangeable) qui défendent le territoire de leur cité contre les autres cités ou toute autre forme d'agression. Pour assurer la victoire, la quantité des combattants est décisive : la phalange s'ouvre donc à tous ceux qui peuvent financer leur armement d'hoplite, ce qui signifie que la fonction guerrière cesse d'être un privilège aristocratique pour appartenir à ceux qui constituent la communauté civique.

Les hoplites, fantassins qui ont les moyens de s'équiper d'un armement aussi bien offensif (la lance) que défensif (cuirasse métallique, casque à cimier, bouclier rond à double poignée), prennent de plus en plus d'importance politique au sein de la cité, en réclamant d'abord un partage égalitaire de la terre civique, puis un partage égalitaire du droit et de la prise de décision.

Ainsi, peu à peu, les cavaliers, qui perdent le monopole du champ de bataille, doivent compter sur les hoplites pour vaincre, ce qui signifie que les grandes familles doivent s'assurer le soutien de « démos » pour se maintenir au pouvoir : la pratique du clientélisme rend le pouvoir dépendant du « démos ».

LE RÔLE DES PREMIERS LÉGISLATEURS

À Athènes, comme dans d'autres « cités archaïques », le recours à la loi écrite représente une première tentative pour résoudre la crise politique et sociale.

Vers 621 av. J.-C., Dracon, « législateur » dont le nom est à l'origine de l'adjectif « draconien » qui signifie d'une extrême sévérité, aurait établi le premier code de lois pour Athènes, rendant le droit privé écrit accessible à tous, et le substituant au droit coutumier qui était interprété de manière arbitraire par les grandes familles. Le contenu précis de ce code reste toutefois encore énigmatique : il semble que Dracon ait voulu réserver l'exercice des droits politiques aux hoplites et qu'il

ait cherché à établir un droit commun pour tous, concernant l'homicide et les crimes de sang.

Élu archonte en – 594-593, Solon tente de trouver une solution à la crise politique et sociale dont Athènes continue à souffrir, malgré la réforme de Dracon. Sa première mesure est de mettre fin à l'esclavage pour dettes des petits paysans qui, ne pouvant plus payer la location de leur terre, étaient réduits en esclavage par le propriétaire. Législateur et poète, il raconte qu'il a fait arracher les bornes qui étaient enfoncées dans le sol de la terre fertile, évoquant en fait les bornes hypothécaires qui étaient le signe de la mise en gage de la terre du paysan endetté. Ce « soulagement du fardeau » consacre également la reconnaissance de la liberté individuelle : aucun homme né libre ne peut être réduit en esclavage dans sa cité. Cette réforme réduit donc l'emprise des grandes familles sur les plus pauvres et réhabilite nombre de paysans, ce qui contribue à grossir le « démos ».

L'autre réforme de Solon, fondamentale pour l'avènement de la démocratie, est celle de « l'isonomie » : l'égalité de tous devant les lois de la cité. Pour mettre fin à la « stasis » — c'est-à-dire la guerre civile ou la division de la cité —, Solon rédige des lois semblables pour tous — lois qui devaient impérativement être inscrites dans la pierre pour empêcher leur interprétation en faveur des plus puissants.

LA « TYRANNIE » S'IMPOSE AU VI^e SIÈCLE AV. J.-C.

Dans de nombreuses cités, face à la persistance des tensions entre « démos » et grandes familles, un « tyran » s'efforce de faire reconnaître les droits du « démos », de lui donner un statut d'acteur de la vie politique.

Ainsi, à Athènes, l'instauration de la tyrannie par Pisistrate (mort en 527 av. J.-C.) correspond à la recherche d'une solution pour dépasser la crise politique qui déchire encore les Athéniens : Pisistrate s'appuie sur le « démos » pour satisfaire ses ambitions personnelles, en instrumentalisant le mécon-

tentement de ce « *démos* » que les réformes de Solon ont laissé insatisfait quant à la participation aux décisions concernant la cité — en un siècle où les modifications de ce « *démos* » sont décisives : la population de la ville, de plus en plus constituée d'artisans, de commerçants et d'étrangers, dépend, par conséquent, moins des grandes familles propriétaires d'un « *oikos* », alors qu'elle se trouve proche des lieux où se prennent les décisions politiques.

Dans ce nouveau contexte, Pisistrate n'a pourtant pas la volonté d'éliminer les grandes familles : son but, est avant tout d'assurer la cohésion, la prospérité et la puissance de la cité en mettant un terme aux désordres publics. Pourtant, la chute de son fils Hippias, en 510 av. J.-C., témoigne d'une permanence du mécontentement, aussi bien celui des grandes familles que celui du « *démos* ». La tension est incarnée par le conflit entre Clisthène, membre de la famille des Alcmonides farouche adversaire de Pisistrate et Isagoras, apparenté à une autre puissante famille, celle des Philaïdes.

Cette période politique dominée par un « tyran » — figure à laquelle ses adversaires ont associé la violence et l'arbitraire — a été essentielle sur la voie de l'invention de la démocratie : comme l'a montré récemment Claudia de Oliveira Gomes dans sa thèse, *La Cité tyrannique. Histoire politique de la Grèce archaïque* (publiée aux Presses universitaires de Rennes en 2007), la tyrannie introduit au sein de la cité, jusque-là dominée par les grandes familles, la catégorie politique abstraite d'un « ordre public », fondement même de l'État.

Comme la société politique, désormais élargie au « *démos* », s'est profondément modifiée, quand les Eupatrides, à Athènes, croient pouvoir revenir au temps des seules rivalités entre grandes familles, le « *démos* » leur fait comprendre qu'il n'est pas question qu'il renonce au poids politique que le tyran lui a conféré : ce que Clisthène comprend en prenant le « *démos* » comme allié — alliance qui lui permet d'inventer les cadres d'un exercice démocratique du pouvoir.

Plutôt que de s'appuyer sur le « démos » pour soutenir ses ambitions politiques, Clisthène lui assure la souveraineté politique en échange de son soutien. Même si les circonstances de cette réforme sont encore obscures, l'objectif est clair : la réforme imaginée par Clisthène vise à casser la pratique du clientélisme et des solidarités locales en créant un nouvel espace civique à Athènes.

Clisthène a sans doute été influencé par les premiers mathématiciens-philosophes qui, dans les cités grecques d'Ionie, réfléchissent sur la justice, et, comme eux, il pense en géomètre et met en pratique le système décimal pour organiser l'espace civique de la cité : il remplace les quatre tribus dites « gentiles », qui regroupaient les grandes familles d'Athènes en les rattachant chacune à un ancêtre commun, en dix tribus regroupant l'ensemble des Athéniens.

Pour assurer un ancrage territorial de même nature à chacune des tribus, Clisthène divise le territoire des Athéniens en trois secteurs : celui de la « ville », celui de la « côte » et celui de « l'intérieur » (la campagne) — chacun de ces trois secteurs regroupant dix « trittyes » constituées d'un ensemble de *dèmes*, unité de base du territoire des Athéniens (l'inscription sur les registres du *dème* fonde la citoyenneté) : il y a donc trente « trittyes », soit dix de la « ville », dix de la « côte » et dix de « l'intérieur ».

Chacune des dix tribus regroupe trois « trittyes » : une de la « ville », une de la « côte » et une de « l'intérieur ». Ce système territorial assure donc le mélange de la population : une tribu associe les intérêts de ceux qui vivent d'activités urbaines (artisans, commerçants, professeurs, artistes, rentiers et autres services) à ceux qui vivent du travail de la terre et à ceux qui vivent des ressources maritimes (pêcheurs, marins, armateurs).